
DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2022/ 584

**CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET REVOCABLE DU BOX N°5
SIS 5 RUE D'ENGHIEN À EAUBONNE**

LA MAIRE,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/022 du 03 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDERANT que Monsieur GAUTHIER Francis remplit les conditions nécessaires pour l'occupation d'un box communal privé n°5 sis 5 Rue d'Enghien à Eaubonne,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de signer la convention pour l'occupation du box communal n° 5 sis 5 rue d'Enghien à Eaubonne, par Monsieur GAUTHIER Francis résidant 3 Rue d'Enghien à Eaubonne.

ARTICLE 2^{ème} : de préciser que cette occupation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 103.49 €.

ARTICLE 3^{ème} : d'ajouter que les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Ville.

ARTICLE 4^{ème} : que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement d'Argenteuil et ampliations en seront adressées à Madame la Trésorière Principale de Franconville Le Parisis et à Monsieur GAUTHIER Francis.

Eaubonne, le 22 DEC. 2022

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :
Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Julien GUIGUI
Directeur Général des Services | <input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général |
| <input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ | <input type="checkbox"/> Michel COLL
DGA Anim. Terr & Sces Personne |

**La Maire
Vice-Présidente de la Communauté
D'Agglomération Val Parisis,**



Marie José BEAULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20221222-DEC2022-584-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2022